

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 06 JUIN 2011**

*Date de convocation : 01 juin 2011*

*Date d'affichage : 14 juin 2011*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil onze, le lundi 06 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Etaient présents :**

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Jean-François MORIN, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Madame Claude CARAU COUVREUR, et Monsieur Louis VENUTO.

**Excusé :** Monsieur Philippe FEUFEU. **Absents :** Madame Élodie RENAUDIN et Monsieur Jean-Luc SIMON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jackie JOUANNE, Maire adjoint.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 16 mai 2011. Monsieur Louis VENUTO souhaite faire une remarque concernant le remplacement d'un souffleur ; il précise qu'il n'a pas dit qu'il n'y était pas favorable, mais que ce type de matériel n'est plus utilisé dans l'entreprise d'insertion qu'il dirige. Monsieur Daniel VILLECHALANE demande qu'il soit précisé qu'il faisait visiter la station d'épuration le lundi 30 mai dernier en qualité de Président du Syndicat d'Assainissement de la Joigne. Ces précisions ayant été apportées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- I. Examen des divers devis de matériels (tracteur, etc.)
- II. Examen des divers devis de travaux
  - Chaudière appartement de La Poste
  - Réseau informatique à l'école
  - Etc.
- III. Questions diverses.

## I - EXAMEN DES DIVERS DEVIS DE MATÉRIELS (TRACTEUR, ETC.)

### Acquisition d'un tracteur

Monsieur Jackie JOUANNE fait part de la réunion de la commission travaux qui s'est réunie le 01/06. Il y était question de la nécessité d'acquérir ou non un chargeur pour le nouveau tracteur. La commission travaux propose d'acquérir un tracteur marque KUBOTA sans chargeur, tout en précisant que le matériel choisi pourra être accessoirisé d'un chargeur en temps utile, si cela s'avère nécessaire.

Monsieur Jackie JOUANNE présente deux devis : DECARITÉ

	Entreprise DECARITÉ	COUTANCES MOTOCULTURE	ESPACE EMERAUDE
Tracteur (...)	17 944.00 €	18 450.10 €	18 506.00 €
Tondeuse	1 475.00 €	1 738.29 €	962.00 €
Total HT	19 419.00 €	20 188.39 €	19 468.00 €

L'entreprise DECARITÉ propose de reprendre l'ancien matériel pour 200.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise DECARITÉ pour un montant de 19 419.00 € HT.

### Logement de La Poste

Monsieur Jackie JOUANNE présente divers devis pour le système de chauffage ; il avait été envisagé plusieurs solutions : chauffage électrique par convecteurs, chauffage électrique par chaudière électrique ou chauffage par chaudière au gaz, sachant le système de chauffage actuel est le gaz, et qu'il y a donc des radiateurs. Il rappelle que ces travaux sont rendus nécessaires puisque la chaudière actuelle est commune aux locaux de la Poste et au logement situé au-dessus, remis à la disposition de la Commune :

Chaudière électrique :

Entreprise FOUCHARD : 6155.08 € HT

Entreprise BRETON : 4034.36 € HT

Radiateurs électriques :

Entreprise TEKNIC'ELEC : 4392.36 € HT

Chaudière gaz :

Entreprise LAVALLEY : 5740.04 € HT

La commission propose de retenir la solution de la chaudière électrique.

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir l'offre de l'entreprise BRETON d'un montant de 4034.36 € HT pour l'installation d'une chaudière électrique au logement de La Poste. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que La Poste a accepté de participer financièrement aux travaux de séparation du logement et du bureau de poste à hauteur de 1500.00 €. Bien que les travaux aient été commandés par la commune, ERDF a facturé son intervention à La Poste, pour un montant de 329.13 € ; aujourd'hui, après vérification auprès des services d'ERDF, il ne leur est plus possible de rééditer la facture au nom de la commune. De plus, La Poste, étant seulement locataire du bâtiment, ne peut pas régler une facture relative à des travaux de propriétaire. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de payer la facture ERDF d'un montant de 329.13 € (dans l'enveloppe

des 1.500 € à reverser à la Commune par la Poste). Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil que de petits travaux de rénovation vont être réalisés, notamment les peintures du plafond, des portes et des plinthes.

### **Église**

Monsieur Jackie JOUANNE présente le récapitulatif des dépenses réalisées ces dernières années pour l'entretien des cloches (y compris entretien du système électrique) et du paratonnerre de l'église.

### **Ecoles**

Monsieur Jackie JOUANNE précise que les travaux de menuiseries devraient être réalisés en juillet prochain. Les employés communaux réaliseront les travaux d'isolation des plafonds, suite aux remarques formulées par l'étude de l'AME. Il est également prévu que la classe de M. HENRIET soit repeinte.

### **Réseau informatique de l'école**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier de Madame BIRCHALL précisant que la connexion actuelle ne donnait pas satisfaction.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT propose d'équiper l'école primaire d'un réseau informatique. Il s'agit de créer un réseau filaire qui desservirait toutes les classes, la bibliothèque, les bureaux des directrices, la salle des professeurs permettant un travail en réseau, la mise à disposition d'internet sur tous les postes et d'assurer ainsi tout échange informatique entre périphériques connectés. Le matériel livré par Manche Numérique fonctionne bien dans la classe des CM2, puisque proche de la connexion internet en WIFI, seulement les petits modules ne fonctionnent pas entre eux dans les autres classes.

Selon Manche Numérique qui a réalisé un diagnostic, il est clair que le réseau filaire optimisera l'utilisation de ce nouveau matériel. La commission des affaires scolaires propose donc de faire réaliser ces travaux. Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe qu'une connexion informatique sera également réalisée au sein du bâtiment du CLSH.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT présente le devis de l'entreprise ÉLEC & RÉSEAU d'un montant de 3966.50 € HT pour l'installation de ce réseau informatique câblé dans la totalité des bâtiments décrits ci-dessus y compris la partie CLSH. (la partie RAM est exclue)

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention, le conseil décide de faire installer un réseau informatique filaire aux écoles pour un montant de 3966.50 € HT.

A la demande du conseil d'école de la maternelle, Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT suggère d'adapter un système de maintien de fermeture du **petit portillon de l'école maternelle** puisque cette barrière reste quelques fois ouverte et peut donc engendrer des problèmes de sécurité. Certains membres du conseil proposent que soit, dans un premier temps, posé un panneau pour sensibiliser les parents et également les élèves de l'élémentaire à fermer la barrière derrière eux. Le conseil y est favorable.

### **Réhabilitation de l'immeuble du Pichet d'Étain**

Monsieur le Maire informe le conseil que les marchés ont été signés avec les Entreprises. La

première réunion de chantier, a eu lieu le 26 mai dernier. Il précise que le désamiantage du bâtiment devrait débuter en juillet prochain.

#### **Divers**

##### **SPANC**

Monsieur le Maire informe le conseil que certains administrés, concernés par la visite de contrôle du SPANC, recevront d'ici la fin de l'année, la somme de 20 € pour le remboursement du trop perçu par ce service, suite à l'attribution d'une subvention par l'Agence de l'eau.

##### **Dégradations toilettes publiques**

Monsieur le Maire informe le conseil de la malveillance de certaines personnes : le siphon des toilettes publiques a été changé plusieurs fois.

##### **Limitation de vitesse rue Éléonore de Faudoas**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été saisi d'une demande de limitation de vitesse à 30 km/h rue Éléonore de Faudoas.

##### **Panneau de signalisation**

Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de faire nettoyer le « cédez le passage » de la rue André Osmond envahi par le liseron.

##### **Élagage rue de la Vannerie**

Monsieur François OSMOND signale l'élagage sauvage d'un riverain de la rue de la Vannerie sur des parties de haies qui ne lui appartenait pas ; Monsieur le Maire répond qu'il va adresser un courrier.

##### **Concours des Maisons Fleuries**

Madame Marie-Laure NOËL précise que les formulaires d'inscription au concours des Maisons Fleuries sont actuellement distribués dans les boîtes aux lettres. L'inscription peut se faire en mairie jusqu'au 08 juillet prochain.

##### **CLSH**

Madame Marie-Laure NOËL informe le conseil que la soirée d'inscription au CLSH aura lieu le mardi 14 juin prochain en mairie à 20h30. L'équipe d'animation de l'association est au complet.

##### **Agenda**

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 17 juin à 18h30.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,